



Paris, le 5 mai 2011

Cher membre,

C'est avec plaisir que je vous convie à trois événements importants de la vie de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) :

- L'Assemblée Générale ordinaire de l'association **aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à 8h, à Manosque**, Salle des fêtes Osco Manosco, dans le cadre de notre congrès annuel. L'ordre du jour sera le suivant :
 1. Délibérations de gestion 2010
 - a. Rapport moral 2010
 - b. Rapport financier 2010
 2. Délibérations de gestion 2011
 - a. Budget prévisionnel 2011
 - b. Cotisation 2012
 3. Délibération sur le changement de siège social de l'ASTEE
 4. Renouvellement des administrateurs
 5. Questions diverses
- Conformément à l'article 17 de nos statuts, et à la décision du CA en date du 10 mars 2011, une assemblée générale extraordinaire - concernant la modification des statuts relative au changement de siège social de l'association (article 1) - se déroulera dans un deuxième temps **le jeudi 9 juin 2011 à 8h45, à Manosque**, Salle Osco Manosco.
- Pour que les votes sur la modification des statuts soient valables, selon l'article 17 de nos statuts, il est nécessaire que le quart des adhérents soit présent. Si il n'en était pas ainsi le 9 juin, une **deuxième Assemblée générale extraordinaire à laquelle vous êtes convié(e) se tiendra le 8 septembre 2011**, au sein de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 51 rue Salvador Allende, 92 000 Nanterre, à 9h.

Je vous joins le projet de modification de l'article 1 des statuts. L'ensemble des documents relatifs aux trois AG seront mis en ligne au plus tard le **24 mai 2011** sur le site de l'ASTEE, en suivant le lien http://www.astee.org/astee/assemblees_generales/2011/.

Je vous prie de bien vouloir noter qu'en cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir, en complétant les formulaires ci-joint et en les renvoyant à l'ASTEE, 83 av Foch, 75116 Paris avant le 31 mai 2011. Une procédure de vote en ligne sera également ouverte pour les points 1 à 3 de l'AG ordinaire sur notre site, à compter du 24 mai 2011 jusqu'au 31 mai 2011 à minuit.

Enfin, vous trouverez joints à cette lettre, deux coupons-réponses de présence et deux pouvoirs pour l'AG du 9 juin 2011 et pour celle du 8 septembre 2011. Je vous prie de bien vouloir compléter les coupons et pouvoirs correspondants et de nous les faire parvenir par courrier postal, par mail scannés ou par fax.

Je souhaite vivement votre présence que vous voudrez bien confirmer soit par courrier postal, soit par courriel à astee@astee.org ou soit par fax au 01 53 70 13 40.

Le Président
Pierre-Alain ROCHE

N.B. : Le vote concernant les administrateurs est réservé aux adhérents présents à l'Assemblée générale et aux titulaires de pouvoir. Je vous rappelle un extrait de l'article 8 des statuts : "Les membres adhérents y sont représentés par une seule personne munie d'un pouvoir régulier ou désignée à l'avance par écrit. Chaque membre présent ne peut détenir plus de dix pouvoirs en sus du sien".

COUPONS-REPONSE et POUVOIRS

✂



Coupon-réponse

PRESENCE AG du 9 juin 2011

n°: **16**

Participera, en tant que membre titulaire/représentant à l'Assemblée Générale :

- Ordinaire du **9 juin 2011**
- Extraordinaire du **9 juin 2011**

Signature :

✂



Pouvoir

POUVOIR AG du 9 juin 2011

Je soussigné, n°:

- Donne pouvoir àpour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée générale ordinaire du **9 juin 2011**.
- Donne pouvoir àpour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée générale extraordinaire du **9 juin 2011**.

Fait à, le

Signature :

✂



Coupon-réponse

PRESENCE AG du 8 septembre 2011

n°:

Participera à l'Assemblée générale du **8 septembre 2011** en tant que membre titulaire/représentant

Signature :

✂



Pouvoir

POUVOIR AG du 8 septembre 2011

Je soussigné, n°:

Donne pouvoir àpour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée générale du **8 septembre 2011**.

Fait à, le

Signature :